## Postes spécifiques

- 1) <u>Les candidats aux postes ci-dessous</u> sont priés de se mettre en rapport avec la circonscription Châlons ASH afin de connaître les contraintes particulières liées à ces postes.
  - Centre Educatif et Scolaire BEZANNES
  - Foyer le Téo AVENAY VAL D'OR
  - I.M.E. BLACY
  - I.M.E. VILLE en SELVE
  - I.M.E. VILLERS FRANQUEUX
  - I.M.E. La Sittelle REIMS
  - Enseignants et Educateurs à l'EREA Bourneville à CHALONS (seuls les enseignants qui postulent pour la  $1^{\text{ère}}$  fois sont priés de prendre contact avec l'IEN ASH)
  - ITEP « Anaïs Espoir et Vie »
  - ITEP Lucy Lebon à VITRY LE FRANCOIS (Fondation Lucy Lebon fonctionne pour 1/2 sur Châlons)
  - Maison d'Enfants Yvon Morandat REIMS + ITEP (RESAC)
  - Enseignants spécialisés option F postulant sur des SEGPA en dispositif REP+ et prise de contact avec le directeur adjoint de la SEGPA concernée
  - Enseignants spécialisés option G postulant sur des postes en CMPP : prise de contact avec la structure et avec l'IEN ASH

## 2) Postes profilés en écoles

Seuls les enseignants qui auront postulé en janvier sur les postes ci-dessous et qui auront obtenu un avis favorable de leur IEN de circonscription pourront postuler sur ces postes. Les autres enseignants verront leur(s) vœu(x) annulés.

- Directions 10 classes et plus
- Classes d'accueil des moins de 3 ans
- Postes « plus de maîtres que de classes »
- UPE2A
- Classes passerelles

## 3) Candidatures spécifiques

Les candidats à ce type de poste devront obligatoirement prendre contact avec l'IEN de la circonscription du poste concerné <u>AVANT LE JEUDI 30 MARS 2017</u>. La non-prise de contact entraînera l'annulation du vœu.

- Postes SESSAD hors Institut Michel Fandre
- Classes internationales
- Classes à horaires aménagés